

Informations à lire avant toute souscription ou acquisition de parts ou actions d'OPC

AURIS GESTION recommande que les personnes souhaitant souscrire des parts ou actions de ses OPC sous gestion ou souhaitant recourir à ses services d'investissement se rapprochent de leur interlocuteur habituel, afin de s'assurer que ces OPC ou services sont adaptés et répondent à leurs attentes.

Seuls le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le prospectus de l'OPC et ses derniers états financiers (derniers reportings semestriels et annuels) font foi. Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès d'AURIS GESTION ou sur son site Internet.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.

Selon le régime fiscal de chaque client, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions d'OPC peuvent être soumis à taxation. Cette dernière dépend notamment de la situation individuelle de chaque client et elle est susceptible d'être modifiée ultérieurement. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC concerné. En cas de doute sur votre situation fiscale, nous vous conseillons de vous adresser à un conseiller fiscal.

Pour toute demande sur le sujet, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à :

Sébastien GRASSET - Membre du Directoire

Téléphone	+33 1 78 41 00 31
Courriel	s.grasset@aurisgestion.com
Courrier postal	AURIS GESTION Attn. : Sébastien GRASSET 153 boulevard Haussmann 75008 Paris